

Murielle Martin, Sylvie Ray-Kaeser et Aline Veyre

Les défis de l'inclusion dans l'enseignement supérieur professionnalisant

Exemple et enjeux identifiés par la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL)

Résumé

La Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL) propose des formations de niveau Bachelor en Travail social et en Ergothérapie, alternant des temps de formation à l'école et sur les terrains professionnels. Active dans la formation continue ainsi que dans la recherche et le développement, elle participe également aux formations de niveau Master dans ses domaines d'expertise. Répondre aux besoins particuliers des étudiant-e-s de ses différents cursus constitue un réel défi. Comment favoriser leur inclusion ? Quelles mesures mettre en œuvre ? Avec quels enjeux ?

Zusammenfassung

Die Hochschule für Soziale Arbeit und Gesundheit in Lausanne (Haute école de travail social et de la santé Lausanne, HETSL) bietet Bachelor-Studiengänge in Sozialer Arbeit und Ergotherapie an. Dabei wechseln sich schulischer Unterricht und Ausbildung in der beruflichen Praxis ab. Die Hochschule ist auch in den Bereichen Weiterbildung sowie Forschung und Entwicklung tätig und arbeitet an Master-Studiengängen in ihren Fachbereichen mit. Es ist eine grosse Herausforderung, den besonderen Bedürfnissen der Studierenden in den verschiedenen Studiengängen gerecht zu werden. Wie kann ihre Inklusion verbessert werden? Welche Massnahmen sind geeignet? Welche Herausforderungen gibt es?

Permalink: www.szh-csps.ch/r2022-09-03

Introduction

De nombreux instruments juridiques, nationaux et internationaux, cadrent l'accès à la formation scolaire, postobligatoire ou continue, pour les personnes à besoins particuliers. Au niveau international, la Convention relative aux droits de personnes handicapées (CDPH, Organisation des Nations Unies [ONU], 2006), ratifiée par la Suisse en 2014, oblige les États Parties à prendre des mesures afin de promouvoir des systèmes de formation inclusifs se caractérisant, notamment, par la suppression des obstacles, la participation de l'ensemble des étudiant-e-s et l'élimination des discriminations. En outre, l'accès de toutes et tous à une éducation de qualité figure parmi les

objectifs de développement durable de l'ONU (2015). Cet objectif met l'accent sur la formation professionnelle et l'éducation tout au long de la vie afin de permettre à chacun-e, quelles que soient ses caractéristiques, de s'épanouir personnellement et de participer à la vie économique et sociale, sur la base du principe d'égalité des chances.

Sur le plan légal suisse, la Constitution fédérale (Cst, 1999) stipule que nul ne doit subir de discrimination en raison d'« une déficience corporelle, mentale ou psychique » (art. 8 al. 2). La Loi sur l'égalité pour les handicapés du 1^{er} janvier 2004 (LHand) définit un droit légal à l'accès à la formation et aux mesures de compensation. La Loi fédérale sur la formation professionnelle du

13 décembre 2002 (LFPr) soutient l'égalité des chances de formation et l'élimination des inégalités touchant les personnes en situation de handicap dans la formation professionnelle et continue.

Dans le secteur des hautes écoles, la confédération veille avec les cantons à la qualité des formations dispensées (Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles du 30 septembre 2011 [LEHE]). L'accréditation institutionnelle est accordée notamment si le système d'assurance qualité garantit l'égalité des chances (LEHE, 2011). La haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) dont fait partie la HETSL est soumise à ces normes.

Avec ses près de 22'000 étudiant-e-s, la HES-SO représente la plus grande haute école spécialisée de Suisse. Elle dispose d'une politique-cadre à l'égard de la diversité afin que toute personne puisse s'y sentir acceptée, respectée et soutenue (HES-SO, 2016).

Il n'existe pas de statistiques sur le nombre d'étudiant-e-s à besoins particuliers nécessitant des aménagements au sein de la HES-SO. Les situations les plus fréquemment rencontrées sont les difficultés liées à la dyslexie et à la dysorthographe, aux déficiences sensorielles ou encore au trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H). Selon les études statistiques effectuées dans différents pays, le taux d'étudiant-e-s ayant des besoins particuliers à l'Université est en hausse constante et serait actuellement compris entre 2 et 5,5 % (ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France, 2021 ; Gagné et Bussièrès, 2021). Certain-e-s auteur-e-s soulignent par ailleurs que ces situations ne seraient pas toutes signalées. Ainsi, selon Cavalli, Colé et Velay (2015), la prévalence de la dyslexie

à l'Université serait de 3 à 4 % et 30 à 40 % de ces situations ne seraient pas annoncées. En nous appuyant sur ces estimations et au vu de l'inexistence, à notre connaissance, de données nationales sur cette thématique, nous pouvons poser l'hypothèse que sur les 22 000 étudiant-e-s de la HES-SO, entre 600 et 1200 étudiant-e-s seraient ainsi concerné-e-s.

Parmi les moyens mis en œuvre par les établissements de l'enseignement supérieur pour favoriser l'accès du plus grand nombre aux études, des mesures de compensation des désavantages sont, à l'heure actuelle, mises en œuvre. Dans une visée inclusive, la Conception Universelle de l'Apprentissage (CUA) devrait également y occuper une place de choix.

Vers un idéal : l'application de la CUA dans les hautes écoles

Entre autres par son engagement dans le Réseau Études et handicap Suisse, la HES-SO œuvre à être une institution « sans obstacles » et le développement de pratiques d'enseignement inclusives fait partie de sa politique-cadre à l'égard de la diversité :

un enseignement supérieur inclusif met l'accent sur l'apprentissage des étudiant-e-s, c'est-à-dire qu'il se construit autour des étudiant-e-s et part du principe qu'elles et ils forment un groupe hétérogène. Compte tenu de la diversité et des différences existant entre étudiant-e-s, les principes suivants sont considérés comme essentiels : conception ouverte, flexible et coopérative de l'enseignement et de l'apprentissage, diversité des méthodes d'enseignement, possibilités de collaboration et de participation, possibilités d'accès personnalisés, diversité des formats d'examen et de contrôle des

connaissances, et garantie de l'accessibilité des médias numériques et des moyens auxiliaires techniques. (Réseau Études et handicap Suisse, s.d.-a)

Dans cette optique, la politique-cadre de la HES-SO vise à appliquer les principes de la CUA qui proposent des stratégies éducatives favorisant l'accès à la formation pour toutes et tous. Par l'anticipation des besoins diversifiés des étudiant-e-s, il s'agit alors de concevoir un espace de formation garantissant la qualité de l'expérience d'apprentissage de chacun-e, quelles que soient ses caractéristiques (CRISPESH, 2014). Rose et Meyer (2002) précisent que la CUA est un modèle flexible donnant des orientations « pour la création de buts, de méthodes, d'évaluation et de matériel éducatif qui fonctionnent pour tous les individus » (Bergeron et al., 2011, p. 91). Ces principes favorisent la capacité et la motivation à apprendre des étudiant-e-s et permettent de réduire au maximum le recours aux adaptations et aux aménagements d'études (Barkley, 2010 ; Murphy et al., 2020 ; Shaw, 2011).

Aujourd'hui : la compensation des désavantages

Dans le cadre de la HES-SO, les étudiant-e-s peuvent bénéficier de mesures de compensation des désavantages (HES-SO, 2016). Ces mesures sont accordées aux personnes à même d'atteindre les objectifs d'études et dont le trouble ou la déficience sont dûment diagnostiqués (Réseau Études et handicap Suisse, s.d.-b). Elles sont de plusieurs ordres :

- aides techniques : outils numériques et moyens auxiliaires, tels que des ordinateurs portables, dictionnaires, logiciels, boucles magnétiques... ;

- aides humaines : mentorat entre pairs, coaching par un service de soutien aux apprentissages, interprète en langue des signes... ;
- aménagements des conditions d'études : adaptation du parcours d'études, des contenus de cours, des modalités et supports pédagogiques, accessibilité des locaux... ;
- aménagements des conditions d'examens : contrôle des connaissances personnalisé, majoration de temps, salle à effectif réduit...

Ces mesures doivent être mises en place de manière à respecter les exigences essentielles de la formation ou de l'examen et ne doivent pas éliminer le contrôle de l'atteinte des objectifs d'apprentissage (Réseau Études et handicap Suisse, s.d.-b).

L'application sur le terrain ne va pas de soi et fait apparaître divers enjeux discutés dans le chapitre suivant en prenant appui sur la procédure d'aménagement des études mise en œuvre au sein de la HETSL.

Démarche de mise en œuvre d'une procédure d'attribution d'aménagements

La HETSL accueille 800 étudiant-e-s en formation initiale et près de 2'000 étudiant-e-s en formation continue. Répondre à l'ensemble des besoins particuliers représente ainsi un réel défi, accentué par le type de formation proposée. En effet, ses formations initiales sont basées sur le principe de l'alternance intégrative, impliquant des stages sur les terrains professionnels. Ces temps de formation pratique sont également source d'enjeux pour l'inclusion des étudiant-e-s à besoins particuliers. Dans ce contexte et en cohérence avec les visées d'inclusion de la HES-SO,

la HETSL s'est dotée d'une procédure d'aménagement des études, qui sera présentée dans un premier temps, puis discutée. Le public cible de la procédure d'aménagement est présenté dans le Guide de l'étudiant-e (HETSL, 2021, p.30) :

L'étudiant-e actuel-le ou futur-e qui, en raison d'une condition de santé chronique ou transitoire, estime se trouver en situation de handicap dans ses études, peut demander un aménagement portant sur les cours, les stages, les examens... Les besoins particuliers peuvent s'étendre à d'autres situations, par exemple la nécessité de fournir de l'aide soutenue en qualité de proche aidant ou encore la pratique d'un sport ou d'un art à haut niveau.

Afin de faciliter l'accès à des aménagements spécifiques, la procédure mise en place dans les filières bachelor de la HETSL peut être activée à tout moment – avant ou durant les études – et comporte :

- une procédure courte, en ligne, prenant la forme d'un questionnaire pour les personnes présentant des difficultés d'apprentissage attestées, dans lequel elles signalent leurs besoins spécifiques d'aménagements ;
- une procédure longue, correspondant à une demande d'entretien avec un membre du décanat, lorsque la situation ne relève pas, aux yeux de l'étudiant-e, d'une demande simple. Après examen de la situation, au besoin, une consultation d'expert-e-s peut être activée. Elle permettra d'identifier précisément les aménagements à proposer.

Actuellement, les mesures portent notamment sur l'allègement des horaires et l'éche-

lonnement de la formation ou des stages ; le choix de milieux de stage particuliers ; le changement de forme des examens (écrit, oral, dossier) ; la prolongation des délais de dépôt des documents ou de réalisation des travaux requis ; l'introduction d'aides techniques ou de soutien (ordinateur, traduction en langue des signes) ou autre (correcteur orthographique, dictionnaire bilingue) ; un soutien pédagogique spécifique fourni par l'école ; un droit supplémentaire à la supervision ; l'allongement de la durée des examens.

Dans une visée inclusive, à cette liste s'ajoutent les aménagements pour faciliter l'accès aux bâtiments et aux locaux, l'accès aux modalités et supports pédagogiques, l'accès numérique aux divers documents de la formation (selon les normes d'accessibilité en vigueur) et l'utilisation des postes de travail.

Le dispositif présenté ici permet de répondre à des enjeux importants identifiés par la HETSL dans l'accompagnement et le suivi des demandes d'aménagements : la protection des données, la prise en compte des besoins spécifiques et les enjeux liés à une formation en alternance.

Enjeux liés à la protection des données

Les demandes d'aménagements nécessitent une communication d'informations sensibles (certificat médical ou attestation de spécialistes). De fait, leur transmission, leur traitement et leur classement doivent garantir la protection des données. Le dispositif doit préserver la confidentialité et l'accès à ces données aux seules personnes autorisées, et ce à chaque étape de la formation.

Dans le cadre de la HETSL, les demandes d'aménagements parviennent uniquement au décanat, puis toutes les infor-

mations sont déposées dans le dossier de l'étudiant-e, en format papier ; les décisions d'aménagement y sont consignées, mais pas systématiquement leur justification, si la confidentialité est souhaitée par l'étudiant-e.

Le type d'information et la manière de transmettre les décisions d'aménagement aux personnes impliquées dans leur implémentation doivent faire l'objet d'une procédure fiable. Seuls les aménagements accordés parviennent à toutes les – et uniquement aux – personnes concernées.

Enjeux liés à la prise en compte des besoins spécifiques

Les aménagements demandés concernent la plupart du temps les modalités d'examen et sont octroyés à la satisfaction des étudiant-e-s. Les demandes plus importantes, comme des reports de modules ou d'étalement de la formation, ne peuvent quant à elles pas toujours recevoir une réponse favorable. Les demandes sont généralement rejetées lorsque les aménagements demandés ne permettent pas l'atteinte des objectifs d'apprentissage (par exemple, rendre un dossier partiel).

En outre, certains-e-s étudiant-e-s qui pourraient bénéficier d'aménagements n'en font pas la demande. Les raisons évoquées sont diverses : développement de ses propres stratégies d'adaptation, souhait de ne pas être pris en pitié ou stigmatisé-e-s. L'information peut parfois leur échapper, même si cette dernière leur est donnée dès leur premier jour d'études à l'oral et via le guide de l'étudiant-e. D'autres enfin sont susceptibles de rencontrer des difficultés organisationnelles à mener la démarche.

Enjeux liés à la formation en alternance

La formation à la HETSL est construite sur un modèle d'alternance intégrative comprenant plusieurs stages au cours de la formation. Le dispositif favorise la bonne articulation entre les apprentissages développés en cours et sur les terrains. Les enjeux de professionnalisation sont importants et nécessitent l'acquisition de connaissances et compétences suffisantes pour intégrer le marché de l'emploi au terme de la formation.

Selon les situations, certaines places de stage peuvent s'avérer inadaptées : horaires jugés trop lourds, locaux inaccessibles, nature du travail incompatible avec les caractéristiques de l'étudiant-e (par exemple, une personne présentant une maladie musculaire chronique n'est pas en mesure de travailler dans un lieu qui requiert de la force physique ; et une personne avec des troubles psychiques ne pourra pas forcément exercer dans le domaine de la santé mentale). Au besoin, un accompagnement est donné par l'école pour trouver la place de stage qui convienne et des aménagements peuvent être proposés, comme mener un stage à temps partiel via un allongement du temps de formation.

En outre, viser une formation inclusive ne doit pas se faire au détriment des compétences métier attendues : les étudiant-e-s sont tenu-e-s de développer des stratégies leur permettant de répondre aux attentes des milieux professionnels. Au terme de sa formation, chaque étudiant-e doit en effet faire la preuve de l'atteinte des compétences dont doivent disposer les diplômé-e-s.

Conclusion et perspectives

Si les finalités affichées par les établissements de l'enseignement supérieur se tournent définitivement vers plus d'inclusion et d'égalité des chances, il reste dans les faits encore bien du chemin à parcourir. La visée d'inclusion se présente comme un processus en cours et non comme un état actuel des dispositifs de formation postobligatoires.

À notre sens, c'est en mobilisant davantage les principes de la Conception Universelle des Apprentissages et en visant une adaptation à priori, universelle et pour tous que les institutions de formation pourront concrétiser leur volonté inclusive. Il s'agirait, par exemple, de diversifier encore plus les moyens de représentation des savoirs transmis en formation (supports écrits, audios, vidéos, par exemple) ; de varier les moyens d'action et d'expression des étudiant-e-s, ainsi que les moyens d'engagement des étudiant-e-s dans leurs propres apprentissages (Center for Applied Special Technology, s.d. ; Sylvestre et Stöcklin, 2021) et de garantir un accès universel aux études. Cette évolution participerait à la réussite de toutes et tous et diminuerait le besoin de recourir à des aménagements d'étude.

Il s'agit en effet de donner les conditions optimales à chacun-e pour développer les compétences professionnelles attendues en vue de son intégration sur le marché de l'emploi à la sortie des études.

Références

Gagné, Y. & Bussièrès, M. (2021). *Statistiques concernant les étudiants en situation de handicap dans les universités québécoises*. Association Québécoise interuniversitaire des conseillers aux étudiants en situation de handicap (AQICESH).

Barkley, E. (2010). *Student Engagement Techniques. A Handbook for College Faculty*. Jossey-Bass Publishers.

Bergeron, L., Rousseau, N., & Leclerc, M. (2011). La pédagogie universelle : au cœur de la planification de l'inclusion scolaire. *Éducation et francophonie*, 39(2), 87–104. http://www.acelf.ca/c/revue/pdf/EF-39-2-087_BERGERON.pdf

Cavalli, E., Colé, P., & Velay, J. L. (2015). La compréhension en lecture de l'adulte dyslexique universitaire : quel impact du livre électronique ? *Revue interdisciplinaire du développement cognitif normal et pathologique*, (18-19), 195–217.

Center for Applied Special Technology (s.d.). *About Universal Design for Learning*. <https://www.cast.org/impact/universal-design-for-learning-udl>

Centre de recherche pour l'inclusion des personnes en situation de handicap (CRISPESH) (2014). La conception universelle de l'apprentissage. https://www.youtube.com/watch?v=Aq_Rq3DzxIU

Constitution fédérale de la Confédération suisse (Cst), RO 1999 2556 (1999). <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1999/404/fr>

Haute école de travail social et de la santé Lausanne (2021). *Guide de l'étudiant et de l'étudiante 2021–2022*. HETSL. https://www.hetsl.ch/fileadmin/hybride/Re105_Guide_etudiant_21-22.pdf

Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr), RS 414.20 (2002). <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2014/691/fr>

Loi fédérale sur l'encouragement et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE), RS 414.16 (2011).

<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2014/691/fr>

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France (2021). Les étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur. *État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France*, (14), 38–39.

Murphy, L., Panczykowski, H., Fleury, L., & Sudano, B. (2020). Implementation of Universal Design for Learning in Occupational Therapy Education. *Occupational Therapy In Health Care*, 34(4), 291–306. <https://doi.org/10.1080/07380577.2020.1780663>



Murielle Martin
Maître d'enseignement
Haute école de travail social et
de la santé Lausanne (HETSL)
murielle.martin@hetsl.ch



Sylvie Ray-Kaeser
Professeure associée
Haute école de travail social et
de la santé Lausanne (HETSL)
sylvie.ray@hetsl.ch



Aline Veyre
Professeure associée
Haute école de travail social et
de la santé Lausanne (HETSL)
aline.veyre@hetsl.ch

Organisation des Nations Unies (ONU). (2015). *Transformer notre monde : le programme de développement durable à l'horizon 2030*. https://unctad.org/system/files/official-document/ares70d1_fr.pdf

Organisation des Nations Unies (ONU). (2006). *Convention relative aux droits des personnes handicapées et protocole facultatif*. <https://www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprotf.pdf>

HES-SO. (2016). *Politique cadre de la HES-SO à l'égard de la diversité*. <https://intra3.hes-so.ch/modules/InternetFiles/readfile.asp?SharepointDLCDocId=HES-SO-943-2710>

Réseau Études et handicap Suisse. (s.d.-a). *En quoi consiste une pédagogie inclusive ?* <https://www.swissuniability.ch/fr/Accessibilite/Enseignement-superieur-inclusif>

Réseau Études et handicap Suisse. (s.d.-b). *En quoi consiste une pédagogie inclusive ?* <https://www.swissuniability.ch/fr/Etudier/Egalite-de-traitement-malgre-un-handicap>

Rose, D. H., & Meyer, A. (2002). *Teaching every student in the digital age : Universal Design for Learning*. Association for Supervision & Curriculum Development.

Shaw, R. (2011). Employing Universal Design for Instruction. *New Directions for Student Services*, 2011(134), 21–33. <https://doi.org/10.1002/ss.392>

Sylvestre, E., & Stöcklin, M. (2021). *Application des principes de la CUA*. https://padlet.com/emmanuel_sylvestre/CUA_application